



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/34 de la Municipalité du 29 juin 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

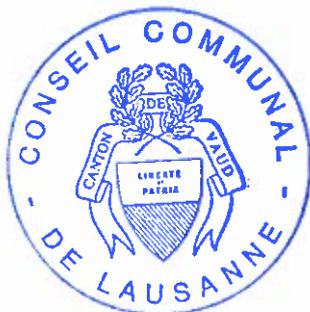
décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 5'829'000.- pour financer les études du projet de réaménagement de la place de la Riponne tel que décrits dans le présent préavis ;
2. de balancer le compte d'attente N° 14101001300 par prélèvement sur le crédit mentionné ci-dessus ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur son compte 14.331, du Service de l'urbanisme ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction de dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur son compte 14.390, du Service de l'urbanisme

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi sept novembre deux mille vingt trois.

Le président :



Le secrétaire :